



MUNI NOUVELLES

Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à la résolution no 13-231, la session régulière du mois de septembre se tiendra le lundi 8 septembre 2014 à 19 h 30.

NOMINATION

C'est avec plaisir que nous vous informons que monsieur Éric Hamel a été nommé contremaître aux travaux publics.

Nous lui souhaitons bon succès dans ses nouvelles fonctions.

TROISIÈME PAIEMENT DE TAXES

Nous vous rappelons que le 3^e paiement des taxes municipales doit être effectué **au plus tard le 15 septembre 2014**.

Vous pouvez payer votre compte par Internet avec la Caisse Desjardins, la Banque Nationale, la Banque Laurentienne et BMO Banque de Montréal. Note : pour compléter votre numéro de matricule, ajouter les « 0 » à la fin du numéro et non au début comme le demandent certaines institutions financières.

De plus, nous vous informons que la ville accepte vos paiements par carte de débit. Vous devez toutefois vérifier votre limite maximale car certaines institutions financières ont une limite journalière.

ATTENTION : Nous désirons vous rappeler que les taxes scolaires ne se paient pas à la ville.

PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

L'inspectrice en bâtiment, Mme Diane Beuchesne, étant présente le mercredi seulement, nous demandons la collaboration des personnes qui désirent obtenir un permis de construction ou de rénovation en présentant leur demande à l'avance afin d'éviter des désagréments liés à l'impossibilité d'obtenir un permis à temps pour les travaux. Nous vous suggérons de prendre rendez-vous avec l'inspectrice en bâtiment, en communiquant à l'hôtel de ville au 363-3810, vous évitant ainsi des attentes. Vous pouvez trouver les formulaires de demande de permis sur le site internet de la ville : www.kingseyfalls.ca.

→ VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE MADAME DIANE BEUCHESNE SERA EN VACANCES LES 17 ET 24 SEPTEMBRE PROCHAIN.

DÉCHETS VOLUMINEUX

La cueillette des déchets volumineux aura lieu le **LUNDI 13 OCTOBRE 2014**. Nous rappelons :

MATIÈRES ACCEPTÉES

Tout ce qui meuble une résidence, mais qui ne peut être mis dans le bac roulant.

Exemples :

- Fauteuils et matelas, tapis et couvre-planchers (roulés)
- Piscines hors terre, accessoires et pompes
- Réservoirs vides et non contaminés d'un maximum de 1 100 litres
- Branches d'arbres de moins d'un mètre (3 pieds)
- Souffleuses, tondeuses et taille-bordures (sans moteur)
- Cuisinières, laveuses, sècheuses et lave-vaisselles

MATIÈRES REFUSÉES

Les matières suivantes **sont interdites** lors de la collecte des déchets volumineux :

- Réfrigérateurs et congélateurs
- Climatiseurs et déshumidificateurs
- Thermopompes de piscine
- Toilettes et éviers
- Bains et douches
- **Rebuts de construction** (bois, briques, bardeaux d'asphalte, etc.)

Suite au programme de Recyc-Québec, **aucun pneu n'est admis.**

ENDROITS POUR VOUS DÉPARTIR DE VOS MATÉRIAUX SECS

Voici deux endroits où vous pouvez aller porter vos matériaux secs tels que matériaux de construction, de rénovation et démolition (incluant les toilettes et les lavabos) :

Éco-centre Gaudreau
370, rue de la Bulstrode
Victoriaville
Téléphone : 819-758-8378

Centre de tri La Sablière de Warwick
3, rue du Lac
Warwick
Téléphone : 819-433-3966

Nous vous suggérons de téléphoner avant de vous présenter pour connaître les heures d'ouverture et les coûts.

UN BAC EST BRISÉ?

Nous vous informons que lorsque votre bac de déchets (noir), de matières recyclables (vert) ou de matières putrescibles (brun) est brisé lors de la collecte, vous êtes invités à communiquer avec l'hôtel de ville, 819-363-3810, pour nous en informer. Un employé ira constater le bris et réparera ou remplacera le bac, selon le besoin. Un fonds a été créé au budget de la ville pour ce service.

OBJETS ET VÊTEMENTS TROUVÉS

Lors des activités du camp de jour, des vêtements et des objets ont été oubliés. Pour les réclamer, vous n'avez qu'à vous présenter à l'hôtel de ville.

COURS DE NATATION – CARNETS DE PROGRESSION

Certains jeunes qui ont suivi un cours de natation au cours de l'été n'ont pas reçu leur carnet de progression. Vous pouvez venir les chercher à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, de 9 h à midi et de 13 h à 16 h.

REMERCIEMENTS AUX ÉTUDIANTS

Nous remercions les étudiants qui ont œuvré pour la ville au cours de l'été et qui ont manifesté un enthousiasme et une assiduité exemplaire au travail. Leur travail a été apprécié tant de l'administration que de la population.

Animation du camp de jour : Vanessa Beaudet, Roxane Beaudet, Alexis Chamberland, Roxane Granger, Ariane Langlois, Jérôme Léveillé et Vincent Léveillé;

Piscine : Sophia Camiré Wan, Gabriel Fredette et Marie-Laurence Lortie;

Service d'infrastructures : David Allison, David Lamoureux, Émery Langlois, Antoine Lavoie et Maxime Roberge-Chaput;

Expositions Boréalis : Charles Magnan et Antoine Moore

Nous remercions également le stagiaire du Trio étudiant Desjardins pour l'emploi : Justin Boulay.

CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT

Le Centre d'entraide Contact offre plusieurs services essentiels à la qualité de vie des citoyens, tel que le maintien à domicile, le dépannage social et le soutien aux organismes. Une grande partie du financement de cet organisme provient de la récupération faite à la friperie qui totalise près de 50 % de leur autofinancement. Ils récupèrent tout : articles ménagers, vêtements, appareils électroniques, jouets, meubles et ils recyclent pratiquement tout.

Vous pouvez déposer vos articles aux heures d'ouverture de l'organisme, soit le lundi, mardi mercredi et vendredi de 9 h à 17 h et le jeudi de 9 h à 19 h. Toutefois, si vous désirez déposer des meubles, vous devez téléphoner avant de vous présenter pour vous assurer qu'ils auront l'espace nécessaire au moment de la livraison. Le Centre d'entraide Contact est situé au 1, rue St-Joseph à Warwick. Numéro de téléphone : 819-358-6251

RÉCUPÉRATION – Huiles usées et peintures

La ville offre un service continu de récupération des huiles usées et peintures. Le dépôt se fait à l'extérieur de l'atelier municipal, 57 boulevard Kingsey. Les palettes sont situées sur le côté opposé à la caserne.

IMPORTANT : Vous devez placer les liquides dans des **contenants solides et fermés hermétiquement (pas de contenant en verre)**. De plus, vous devez **identifier sur le contenant ce qui se trouve à l'intérieur** (huile, peinture, solvant, etc.) lorsqu'il ne s'agit pas du contenant original.

- ▶ **Si cette directive n'est pas respectée, des coûts supplémentaires seront facturés à la ville.**

Nous vous rappelons que les contenants vides de peinture se recyclent aussi. Pour connaître les règles à suivre avant de récupérer ces contenants et le meilleur endroit où en disposer, nous vous invitons à consulter le site www.ecopeinture.ca, dans la section *contenants vides*.

Récupération de piles et cartouches d'imprimantes à l'hôtel de ville.

DÉPÔT POUR APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Toujours soucieuse de participer à la protection de l'environnement, la ville a signé une entente avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) pour un point de dépôt destiné aux appareils électroniques comprenant les articles suivants :

- Ordinateurs portables et de bureau;
- Périphériques d'ordinateur et de consoles de jeux vidéo;
- Dispositifs d'affichage;
- Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques;
- Appareils cellulaires et téléavertisseurs;
- Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau;
- Équipement TI posé au sol;
- Systèmes audio/vidéo portables/personnels;
- Systèmes audio-vidéo non portables;
- Systèmes audio/vidéo et de localisation pour véhicules;
- Ensembles de cinéma maison.

Consultez la liste complète à recyclerMESelectroniques.ca/qc.

Ce dépôt est situé au garage municipal, 57 boul. Kingsey. Vous devez déposer vos articles aux heures d'ouverture, soit de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi. La collecte s'adresse aux secteurs résidentiel, commercial et industriel.

RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX

En vertu du chapitre VIII du règlement général G-100, tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain, De plus le gardien d'un animal ne peut le laisser errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal.

L'animal ne doit pas troubler la paix d'une ou plusieurs personnes par ses aboiements, ses hurlements ou de toute autre manière.

Le gardien d'un animal doit nettoyer et enlever immédiatement, sur toute propriété publique ou privée, les dépôts de matières fécales laissées par un animal dont il est le gardien.

La Ville de Kingsey Falls a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour percevoir le coût des licences d'animaux et appliquer le règlement concernant les animaux. Nous vous invitons donc à communiquer avec eux en ce qui concerne la gestion des plaintes et des licences. L'adresse de la SPAA est le 691, rue de l'Acadie à Victoriaville (dans le parc industriel). Téléphone : 819-758-4444, Site internet : www.spaavic.com.

